

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 18 JUIN 2026

Date de la convocation : 12 juin 2026

Nombre de membres :

. En exercice : 19
. Présents : 12
. Votants : 17

Membres élus présents : M. Vincent VAGH-WEINMANN, Mme Elisa BALBIS, M. Grégory LOPEZ, Mme Estelle PONS, Mme Martine FAYAUBOST, M. Bertrand BUTIN, Mme Sylvie DARONNE-BOVIS, Mme Anna KRUMERAC, M. Farid BOUGJDI, M. Benoît MAHERAULT, M. Pierre CONSTANS et M. Jean-Vincent VALBONETTI

Absents ayant donné procuration : M. Andres JURADO à M. Grégory LOPEZ, M. François DEVAUX à M. Vincent VAGH-WEINMANN, Mme Florence N'GUYEN VAN-KY à Mme Estelle PONS, Mme Meguy LESGOURGUES à M. Bertrand BUTIN et Mme Béatrice MALVACHE à M. Pierre CONSTANS

Absents excusés : M. Frédéric GODANO, Mme Vanessa HAAS

Secrétaire de séance : M. Bertrand BUTIN

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 Juin 2026
2. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
3. Droit à la formation des élus
4. Modalités d'indemnisation des élus aux frais de représentation
5. Mise en place du référent déontologue pour l'élu local
6. Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement
7. Autorisation de recrutement pour les besoins saisonniers ou les accroissements temporaires d'activité
8. Subvention pour une association « la recyclerie lorguaise »
9. Autorisation de signature de la convention de la STation d'EPuration (STEP) avec Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) et Salernes
10. Affaires diverses

Hommage à Dominique LAIN décédé à l'âge de 61 ans

Personnage très apprécié et très investi, avec plusieurs casquettes, Maire du Luc en Provence, Président de la communauté de communes Cœur du Var, Président du SDIS et Vice-Président du conseil départemental.

M le Maire demande aux élus et aux administrés en signe de respect, d'observer une minute de silence.

Devoir de mémoire

86^{ème} appel historique du 18 juin 1940 : Charles de Gaulle lance un appel à la résistance en refus de la défaite et en poursuivant le combat contre l'ennemi.

Point 1 – D 52/ 2026 : Approbation du Procès-Verbal du 5 juin 2026

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026 a été envoyé à l'ensemble des membres sous forme dématérialisée. Il convient de voter son approbation.

M. le Maire propose aux élus que la remarque écrite de Pierre CONSTANS soit mentionnée au PV, à savoir :

« Pierre CONSTANS regrette de ne pas avoir pu déposer de liste, même incomplète, sachant pertinemment qu'il n'y aurait pas de poste à pourvoir (minorité dans le Conseil Municipal). Cela n'avait aucun intérêt. »

Après prise en compte des modifications, il est voté à l'unanimité.

Point 2 – D 53/ 2026 : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Elisa BALBIS indique qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, la commune de Villecroze comptant 1 534 habitants, est tenue d'adopter un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation. Cette réglementation est applicable depuis mars 2020.

Celui-ci a pour but de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances, la tenue des débats, les droits des conseillers municipaux et les conditions d'expression des groupes.

Elle donne lecture des points les plus importants du règlement, et ceux n'étant pas obligatoires légalement. Aucune question n'est sollicitée par les élus.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 3 – D 54/2026 : Droit à la formation des élus

Elisa BALBIS précise qu'il existe deux financements possibles pour la formation des élus, à savoir :

- Le DIFE qui est une cotisation obligatoire auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations (CDC) prélevée sur les indemnités de fonctions des élus. Toutefois, tous les élus peuvent en bénéficier.
- Le droit à la formation des élus locaux dont les formations sont financées par le budget communal. Les élus peuvent bénéficier de formations au cours de leur mandat correspondant aux orientations suivantes :
 - Relever des compétences de la commune : Aménagement du territoire, école, action sociale, Plan Communal de Sauvegarde etc.
 - Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (Commande publique, gestion des finances publiques locales, mode de gestion des services publics...) et correspondre aux thématiques prévues par le répertoire des formations liées à l'exercice du mandat d'élu local élaboré par le conseil national de la formation des élus locaux (CNFEL).

Il est proposé de fixer le montant de ces dépenses à 2 000 € par an, soit 2.49 % du montant des indemnités annuelles globales de fonction, incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit.

Martine FAYAUBOST souhaite que l'ensemble des élus soit destinataire des différentes formations proposées. Sa demande sera prise en compte.

Farid BOUGJDI demande si les sommes non dépensées peuvent être reportées l'année suivante.

Elisa BALBIS indique que ce n'est pas prévu dans les textes. Toutefois, la somme pourra être augmentée sur le budget 2027 en fonction des besoins.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 4 – D 55/2026 : Modalités d'indemnisation des élus aux frais de représentation

Elisa BALBIS expose que les membres du Conseil Municipal peuvent bénéficier d'un droit au remboursement de frais dans le cadre :

- De l'exécution d'un mandat spécial ;
- Des réunions se tenant dans une autre commune que celle qu'ils représentent (conseils, comités, bureau, commissions instituées par délibération et dont ils sont membres, organes délibérants ou bureaux des organismes où ils représentent leur établissement), à condition que les élus concernés ne bénéficient pas déjà d'une indemnité de fonction au sein de la commune.

Ces remboursements peuvent concerner le transport, les repas, l'hébergement et la garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, sur présentation de justificatifs.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 5 – D 56/ 2026 : Mise en place du référent déontologue pour l' élu local

Elisa BALBIS indique que la commune doit désigner depuis le 01 juin 2023 un référent déontologue de l' élu local. Les textes permettent à plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes de désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes.

Le collège a pour missions d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local et d'informer et sensibiliser l'ensemble des élus locaux aux principes déontologiques applicables à l'exercice de leurs fonctions ou mandats.

Par ailleurs, considérant d'une part, l'expertise du CDG 83 en matière de déontologie et de l'absence de cette expertise dans la collectivité et d'autre part, de la nécessaire impartialité et indépendance des personnes choisies, il est proposé d'adhérer au collège référent déontologue de l' élu local mis en place par le CDG 83.

Ledit collège est composé de personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences dans le respect des textes.

Elisa BALBIS précise que la signature de la convention n'engendre pas de frais pour la commune. Seules les saisines traitées seront facturées 600.00 € pièce.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 6– D57/ 2026 : Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement

Elisa BALBIS informe les élus que la commune a la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent placés en congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique.

En effet, les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles afin d'assurer la continuité du service public.

Jean-Vincent VALBONETTI précise à nouveau que le budget de fonctionnement de la commune de Villecroze est 49% supérieur à celui des communes de même strate (Bench national). De même, il ajoute que les frais de personnel sont trois fois supérieurs aux communes similaires.

Il souhaite que ces embauches restent limitées au strict nécessaire en privilégiant la polyvalence des agents en place.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 7– D 58/2026 : Autorisation de recrutement pour les besoins saisonniers ou les accroissements temporaires d'activité

Elisa BALBIS expose qu'afin de faire face aux accroissements d'activité et aux besoins saisonniers, la collectivité doit prévoir la création de 11 postes, à savoir :

- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet, pour les deux ASVP,
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet, pour l'école,
- 3 postes d'adjoint technique à temps complet, pour les services techniques,
- 2 postes d'adjoint administratif à temps non complet, pour les services administratifs,
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet, pour les Grottes.

Ces agents sont rémunérés à l'indice majoré 366.

Jean-Vincent VALBONETTI rappelle sa remarque du point précédent concernant le budget. Il demande à combien d'Équivalent Temps Plein (ETP) correspondent ces postes. Elisa BALBIS lui indique qu'une réponse lui sera apportée ultérieurement. Aussi, il précise que ces emplois impactent le budget, à savoir une dépense de 31 600 € par ETP. M. le Maire fait savoir que ces dépenses sont prévues au budget 2026, comme dans tous les budgets précédents et que les embauches sont réalisées en fonction des réels besoins.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 8 – D 59/2026 : Subvention pour une association « la recyclerie lorguaise »

M Le Maire annonce que l'association « la recyclerie lorguaise » a déposé un dossier de demande de subvention pour un montant de 1 000.00 €. En 2025, une subvention de 300.00€ avait été accordée. De nombreux villecroziens sont bénévoles de cette association qui propose des articles réemployés à des prix très avantageux.

Compte tenu du retard de dépôt du dossier, il propose de leur verser la somme de 750.00 € pour l'année 2026.

Estelle PONS indique qu'elle est en lien avec cette association pour un projet pédagogique avec l'école « sensibiliser les enfants au réemploi des choses ».

Aussi, M Le Maire précise que l'association souhaite se réinstaller sur la commune de Villecroze. Elle était intéressée par l'acquisition du bâtiment anciennement les Meubles Belouin mais aucun accord n'a été trouvé avec les propriétaires. Benoît MAHERAULT précise que c'est l'animalerie Amazonie de Lorgues qui devrait prendre place dans ces lieux. La commune va se rapprocher de la CCLGV pour solliciter l'utilisation, par la recyclerie, de l'ancienne pépinière.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 9 : Autorisation de signature de la convention de la Station d'EPuration (STEP) avec Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) et Salernes

Délibération ajournée.

M. le Maire précise qu'une nouvelle convention doit être signée avec DPVa car ils ne sont plus en délégation avec SUEZ mais ils ont repris le service en régie.

Cette convention a été étudiée par l'ancienne municipalité et il apparaît important d'obtenir plus de précisions concernant la part fixe (abonnement) et la part variable (sur la consommation des abonnés) ainsi que sur la facturation des eaux parasites.

Au vu du schéma d'assainissement et des travaux réalisés, Gregory LOPEZ souhaite obtenir une non-facturation des eaux parasites.

M Le Maire et Grégory LOPEZ vont prendre attache avec DPVa pour demander des précisions sur les données de ce document.

Une fois cette convention signée, il sera important de faire étalonner chaque année les débitmètres afin de pas rencontrer de variations importantes.

Point 10 : Affaires diverses

Antenne BOUYGUES :

Bertrand BUTIN expose la proposition de Cellnex qui souhaite acquérir une parcelle de 100 m² située au Défend où est implantée une antenne pour un montant de 60 000 €. La société propose de prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire. A ce jour, la société paie un loyer de 6 200.00 €/an. Il ne s'agit pas d'une bonne opération financière car le montant ne représente même pas 10 ans de loyer.

Mai théâtral :

Anna KRUMERAC indique que le Mai théâtral qui a eu lieu du 29 mai au 7 juin 2026 s'est bien passé. Elle est satisfaite de la fréquentation qui s'élève à environ 700 personnes.

En raison du 35^{ème} anniversaire, les frais de traiteurs ont été plus importants, notamment pour l'inauguration.

2 personnalités ont été accueillies : Véronique Jeannot en tant que marraine et Frédéric Bouraly.

Au cours de la semaine, les seniors de la commune ont pu bénéficier d'un après-midi avec la chorale en provençal des enfants de l'école de Villecroze et un spectacle « le Web, la belle et le truand » proposé par la Mutualité Française.

Le vendredi, les élèves de l'ADV ont joué devant tous leurs camarades de l'école, ceci dans le but de les motiver à la pratique du théâtre.

Anna KRUMERAC sollicite le versement de la subvention exceptionnelle pour éviter des difficultés financières.

M Le Maire la remercie chaleureusement ainsi que tous les bénévoles.

L'association sera reprise au 1^{er} septembre par une nouvelle équipe.

Var Alpine :

Cette manifestation a eu lieu le dimanche 14 juin. Malgré une baisse d'exposants, les visiteurs étaient nombreux. Il sera important de rencontrer les membres de l'association afin d'essayer de redynamiser cet événement pour l'année prochaine.

Fête de la St Jean :

Benoît MAHERAULT précise que les Boutentrains organisent la fête de St Jean. Un concert aura lieu à partir de 19-20H avec le groupe « Eclipse ». Le feu sera allumé, sur le petit terrain de boules, pour amuser petits et grands sous la surveillance des bénévoles de la RCSC.

Fête de la musique :

Plusieurs groupes seront installés devant l'office, la mairie, sur la place et dans le vieux village. L'académie de musique proposera un concert à la chapelle Saint Victor.

Aussi, Erwann HAUGOMAT proposera un pique-nique électro dans le parc.

Manifestations du vendredi 19 juin :

A 15h15, M le Maire accompagné d'Estelle PONS et de Benoît MAHERAULT offrira, aux élèves de CM2 des calculatrices et leur souhaitera bonne continuation dans leurs études.

A 17h, les enfants de l'école chanteront en provençal sur la place du village puis une kermesse sera organisée. Un appel est lancé pour tenir les stands.

A 18h30, une conférence « Forêt méditerranéenne et changement climatique – risques et solutions » sera présentée par M Michel VENETIER à la salle des associations. La commune a mis la salle à disposition ainsi le nouveau système de projection.

Nettoyons le Sud :

Sylvie DARONNE-BOVIS précise que cette opération en lien avec la Région (fourniture de kits) s'est très bien déroulée.

105 Kg de déchets ont été ramassés.

Elle aimerait réorganiser ce type d'évènement le 20 septembre, lors de la journée mondiale du nettoyage de la planète.

ONF :

Benoît MAHERAULT informe les élus qu'une rencontre avec l'ONF est organisée le lundi 22 juin à 18h. Il les invite à y assister.

Concert offert par l'ADV :

Un groupe de 4 musiciens a proposé un concert devant la MAC le mardi 16 juin 2026. Anna KRUMERAC regrette de ne pas avoir organisé ce concert sur la place.

Journée olympique :

Pour la journée olympique du mardi 23 juin, Estelle PONS a demandé à Pascal FASSONE d'organiser des concours de boules pour enfants puis pour adultes et ceci dès 16h30.

Conseil municipal :

Aucun conseil n'est prévu au cours de l'été.

La séance est levée à 19h10.

Bertrand BUTIN,
Secrétaire de séance.



Vincent VAGH-WEINMANN,
Maire.

